

Tarifs – Transport rémunéré de personnes par automobile

En vigueur du 10 octobre 2020 au 31 mars 2021
(Indexation au 1^{er} avril de chaque année sauf exception)

Type de demande – Répartiteur pour le transport rémunéré de personnes par automobile	Tarif
– Enregistrement d'un répartiteur	1 000 \$*
– Demande interlocutoire ou incidente (demande d'être relevé du défaut, etc.)	54 \$
– Radiation volontaire de l'enregistrement d'un répartiteur – Modification aux renseignements d'un répartiteur enregistré	Sans frais

Type de demande – Répondant d'un système de transport rémunéré de personnes par automobile	Tarif		
	Étude	Délivrance ou Droit annuel	Total
– Autorisation d'exploiter un système de transport – Remplacement d'une autorisation d'exploiter un système de transport	1 500 \$*	1 500 \$*	3 000 \$*
– Demande interlocutoire ou incidente (demande d'être relevé du défaut, etc.)	54 \$		54 \$
– Révocation volontaire de l'autorisation d'un système de transport	Sans frais		

Modes de paiement
<p>Le montant total est payable par les modes de paiement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – carte de crédit (VISA, MasterCard ou American Express) – chèque personnel ou mandat poste (à l'ordre du ministre des Finances) – carte de débit ou argent comptant (au comptoir seulement) <p>Seules les devises canadiennes sont acceptées.</p>

* À compter de 2022, ces tarifs seront indexés au 1^{er} avril de chaque année.